

4 JUIN 2015

AG/PAL/1334

Comité des droits des Palestiniens: l'observateur palestinien annonce que la France travaille sur une résolution promouvant « un processus collectif » pour parvenir à la solution à deux États

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien,

370e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a entendu aujourd'hui l'Observateur permanent de l'État de Palestine annoncer que la France, membre permanent du Conseil de sécurité, travaille sur un nouveau projet de résolution promouvant « un processus collectif » pour parvenir à la solution à deux États. Le Comité était réuni pour examiner le rapport de la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine qui s'est tenue à La Haye, du 20 au 22 mai 2015. La Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne a été fixée aux 1er et 2 juillet prochains, à Moscou.

L'Observateur permanent de l'État de Palestine, M. Ryad Mansour, a précisé pourquoi il faut passer à un processus collectif: les pourparlers bilatéraux avec Israël montrant leur limite depuis 20 ans, il est temps d'opter pour un processus qui implique plusieurs acteurs internationaux. Il a invoqué les processus collectifs qui ont permis de parvenir à un accord sur la question du programme nucléaire iranien et de lancer les Consultations de Genève sur la crise syrienne. Que devient le Quatuor? s'est inquiété le Président du Comité et Représentant permanent du Sénégal, M. Fodé Seck.

Le Quatuor, a répondu M. Mansour, fait désormais partie du passé mais il faut tout de même l'associer au processus collectif aux côtés des membres du Conseil de sécurité et d'autres acteurs comme les pays arabes et le Japon. Il s'est félicité que cette option semble avoir l'assentiment de la France qui travaille sur un nouveau projet de résolution relatif à la solution à deux États, appuyé par la Palestine, les pays arabes et de nombreux pays européens, a souligné M. Mansour qui a aussi confié que la délégation française souhaite que ce texte soit adopté par consensus et que les États-Unis n'y semblent pas favorables.

Le projet prévoit notamment que Jérusalem-Est soit la capitale du futur État souverain de Palestine et parle du retour des réfugiés palestiniens. M. Mansour a insisté sur l'importance qu'il y a à assortir ce texte d'un calendrier de mise en œuvre.

L'Observateur permanent a salué le fait que ce soient désormais les Européens qui prennent le leadership du processus de paix israélo-palestinien, en lieu et place des États-Unis dont le rôle semble amoindri, dans un processus politique « à l'arrêt », compte tenu du nouveau Gouvernement que le Premier Ministre Benjamin Netanyahu a formé grâce à l'alliance avec l'extrême droite. « C'est un Gouvernement hostile à la paix et à la solution à deux États », a fait observer M. Mansour.

Il a rappelé que le Premier Ministre israélien avait lui-même déclaré, à la veille des élections législatives, qu'« aucun État palestinien ne verrait le jour tant qu'il sera au pouvoir », ajoutant que même le Président Barack Obama semble aujourd'hui peu optimiste sur un changement d'orientation chez M. Netanyahu, « prisonnier de la coalition politique qui le maintient au pouvoir ».

M. Mansour a dénoncé le blocus sans fin de Gaza et la lenteur de la reconstruction. « Certains pays qui avaient promis des fonds nous disent aujourd'hui qu'ils attendent d'abord de voir le nouveau Gouvernement de consensus national palestinien à l'œuvre ». « Mais comment le Gouvernement peut-il faire ses preuves si les fonds ne sont pas disponibles? »

Jérusalem, a expliqué l'Observateur permanent, a toujours été le poumon de l'économie palestinienne. Or aujourd'hui, elle se retrouve coupée du reste de la Palestine, ce qui est « une injustice ». M. Mansour a d'ailleurs demandé que l'on inclue l'aspect « justice » dans la question de Palestine, car c'est l'absence de justice qui jette les Palestiniens dans les bras des groupes extrémistes comme Daech. Les Palestiniens, a-t-il prévenu, sont prêts à utiliser toutes les voies de recours juridiques pour que justice soit faite et que soient jugés tous ceux qui ont commis des crimes contre le peuple palestinien.

Présentant précisément le rapport de la Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, tenue à La Haye du 20 au 22 mai 2015, le Vice-Président du Comité et Représentant permanent de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin, a dit que cette réunion a été l'occasion de faire le point sur les mécanismes disponibles pour établir les responsabilités dans les violations du droit international. La Table ronde a réuni 17 spécialistes du droit international et 25 cadres de différents ministères et missions diplomatiques palestiniens.

L'État de Palestine, a rappelé M. Tanin, est depuis le 2 avril 2015, État partie au « Statut de Rome », le statut de la Cour pénale internationale (CPI), après avoir adhéré en 2014 aux Conventions de Genève sur la protection des civils en cas de conflit armé, et à un certain nombre d'autres conventions internationales. M. Tanin a aussi rappelé que la Cour internationale de Justice (CIJ) a confirmé l'applicabilité des Conventions de Genève aux Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

De nouveaux avis juridiques pourraient entraîner une évolution favorable dans l'opinion publique et donc la naissance d'un « discours nouveau » sur la Palestine. Alors que l'impunité prévaut depuis plusieurs décennies, le recours de la Palestine au droit international est une démarche positive, a argué le Vice-Président. Si le droit à l'autodétermination a été appuyé en 2014, le droit des réfugiés au retour et aux dédommagements n'a pas encore été pleinement abordé, a-t-il fait remarquer.

Avec l'adhésion de l'État de Palestine au Statut de Rome, la CPI est désormais compétente pour enquêter sur les crimes commis dans les territoires palestiniens, a répondu l'observateur palestinien au représentant de la Namibie qui s'inquiétait des violations « constantes » des droits des Palestiniens par la Puissance occupante. M. Ryad Mansour a tout de même dit craindre que la question de Palestine ne soit reléguée au second rang des crises qui secouent aujourd'hui le Moyen-Orient.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a approuvé aujourd'hui le programme de travail provisoire** de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, prévue les 1er et 2 juillet prochains à Moscou en Fédération de Russie. En organisant la Réunion sur le thème de la solution à deux États comme condition préalable à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient, le Comité, a déclaré son Président, souhaite contribuer à l'action que mène la communauté internationale en faveur de la paix israélo-palestinienne.

Seront invités les États membres, les observateurs de l'ONU, les organisations intergouvernementales, le système de l'ONU, le milieu universitaire, la société civile et les médias.

**le Quatuor est composé des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'ONU et de l'Union européenne.*

***Document de travail n.4*

PALESTINIAN ISSUES

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.